Informations facultatives

Les données Tiers débiteurs et Tiers créancier sont des données facultatives :

- Tiers débiteur à compléter pour indiquer le débiteur final s'il est différent du Titulaire du compte à prélever
- Tiers créancier à compléter pour indiquer le créancier d'origine s'il est différent du créancier qui génère le prélèvement (qui agit pour compte de…

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) OUEST TOULOUSAIN BASKET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OUEST TOULOUSAIN BASKET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Débiteur	**Créancier**
Référence unique du mandat : Votre Nom* : Votre Adresse* : Code postal* : Ville* : Pays* :	Identifiant créancier SEPA : **FR98ZZZ899DBD** Nom : **OUEST TOULOUSAIN BASKET** Adresse : **1 Rue Maubec** Code postal : **31830** Ville : **PLAISANCE-DU-TOUCH** Pays : **FRANCE**

IBAN *

BIC**

Paiement :	X	Récurrent/Répétitif :		Ponctuel :	

Tiers débiteur XXXXXXXXXXXXXXX	Tiers créancier XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A* : **Le* :**	**Signature* :**

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

(*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat.

(**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONDITIONS DE PRELEVEMENT

Montant de l'échéance ..... €

Nombre d'échéances :……..

Date du 1er prélèvement : . / . . / . . . .

Jour de prélèvement (cocher la case correspondante) : **5 du mois** **20 du mois** **30 du mois**

En cas d'impayé, les frais bancaires seront à la charge du licencié (émission d'un prélèvement du montant des frais bancaires – conditions générales de la banque du club disponibles sur demande).